

*Date de dépôt : 27 juin 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Christine Serdaly Morgan : Rapports de radiologie externalisés au Maroc : les HUG invoqueront-ils une nouvelle fois leur politique de coopération ?!**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 29 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*« A peine la tempête retombée concernant la mise à l'écart des cadres infirmiers frontaliers et une interpellation déposée au Grand Conseil sur la formation à l'île Maurice de futurs techniciens en salle d'opération, l'on découvre que des comptes-rendus d'examen radiologiques sont délocalisés au Maroc. Ce sont des étudiants en médecine marocains qui les rédigent. Des retards administratifs et une pénurie de personnel sont invoqués.*

*Au-delà de la réponse que les HUG pourraient avancer une fois encore concernant leur politique de coopération, il nous semble difficilement acceptable qu'une institution de droit public développe ce genre de pratiques dans un marché de l'emploi local et régional qui présente toutes les opportunités pour fournir les compétences nécessaires. S'il est formateur et rémunérateur pour des étudiants en médecine marocains, ne le serait-il pas ici pour des étudiants de l'Université ou des HES genevoises ou romandes, alors que les travaux accessoires se font plus difficiles ?*

*Par ailleurs, cette pratique pose également la question de la légalité du transfert de données à l'étranger et de leur protection.*

*Enfin, si aujourd'hui une partie du travail est délocalisée au Maroc, qu'en est-il à moyen et long terme ? Est-on en train de démanteler une organisation et des postes à Genève et de préparer de futurs demandeurs d'emploi ? Si le manque d'efficacité a été invoqué pour justifier cette*

*pratique, il est piquant de constater que ce sont des retards dans la livraison des rapports marocains qui mettent notamment cette problématique au jour !*

*La politique en matière de ressources humaines des HUG est décidément peu compréhensible et éthiquement discutable, de plus dans un contexte où des centaines de milliers de francs hebdomadaires vont à des consultants externes pour déterminer des économies en matière de RH. L'on peut se demander aussi quel est le degré de connaissance et d'implication du Conseil d'administration des HUG dans ces questions ? »*

**Ma question est la suivante :**

*Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer à quels objectifs répond cette pratique de délocalisation, si elle est bien-fondée, pertinente et légale, et quel en est le développement prévu ?*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le transfert au Maroc de comptes-rendus d'examens de radiologie – en vue de leur rédaction par des étudiants en médecine puis de leur restitution sous forme de textes dactylographiés portant sur des enregistrements numériques – constitue une solution mise en place en mai 2011 par le département d'imagerie et des sciences de l'information médicale et son service de radiologie. Cette pratique a pris fin le 29 juin 2012 sur instruction de M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), soit l'autorité de surveillance des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG). Il a demandé à ce que des solutions locales soient privilégiées.

Cette externalisation a porté, pour la période considérée, sur un pourcentage qui a varié entre 15 et 25% des comptes-rendus d'examens radiologiques établis.

Cette mesure est à mettre en relation avec une augmentation sensible des examens radiologiques faisant l'objet d'un compte-rendu formel dicté. A titre d'exemple, au cours des 10 dernières années, le nombre des examens CT et IRM a plus que doublé. Dans le même temps, les délais de retour des rapports ont été raccourcis de façon importante. Les tâches du secrétariat médical et les compétences techniques nécessaires ont également évolué. Or, malgré cette importante progression, les effectifs internes compétents n'ont pas augmenté de façon proportionnelle; la formation de ce personnel doit en effet se faire en bonne partie à l'intérieur du service, les compétences requises se trouvant difficilement sur le marché du travail genevois.

Cette expérience – qui ne s’inscrit bien entendu pas dans le cadre de la coopération menée par les HUG –, est inspirée par la politique suivie par de nombreux centres hospitalo-universitaires français. Elle a été conçue comme une solution de secours pour absorber d’importants retards dans la restitution aux médecins prescripteurs des comptes-rendus d’examens adressés au service de radiologie des HUG. Le but recherché était notamment de permettre d’absorber des pics d’activité et d’éviter ainsi des répercussions négatives sur le service et son personnel.

C’est donc prioritairement un souci de qualité allant de pair avec la célérité attendue par les patients et leurs médecins traitants qui a conduit à la décision de tenter cette expérience. Au 29 juin 2012, il n’y avait ainsi pas une seule interprétation médicale dictée en attente de transcription. De ce fait, la radiologie des HUG a pu fournir ses services avec une qualité adéquate et dans des délais conformes aux exigences attendues d’un hôpital de référence tel que les HUG, et cela sans augmentation correspondante de l’effectif, de sorte à respecter le cadre budgétaire alloué par l’Etat aux HUG.

Toutes les garanties de confidentialité ont été respectées, le contrat passé ayant été dûment vérifié à l’aune de la législation sur la protection des données et de la transparence. Seuls des enregistrements vocaux numérisés et ne contenant aucun renseignement sur l’identité du patient ont été envoyés hors des HUG. De ce fait, vu les mesures prises, aucun problème de protection des données n’a été relevé par la préposée à la protection des données et à la transparence.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d’Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D’ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER